

Rapport N° 137
Budget 2014
Budget de fonctionnement
Crédits d'extensions des Services industriels
Plan d'investissements 2014-2017

Nyon, le 26 novembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 74.1 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances (Cofin) a examiné le projet de budget 2014 présenté par la Municipalité, dans son préavis n° 137 du 14 octobre 2013. Elle s'est réunie à sept reprises, en séances plénières les 30 octobre, 19 et 26 novembre. Des sous-commissions ont examinés le budget des services, les 5, 7, 13 et 14 novembre.

Les sous-commissions ont rencontrés tous les membres de la Municipalité ainsi que leurs chefs de service, à l'exception du syndic qui était remplacé par le vice-syndic. Ils ont ainsi pu expliquer leur budget et répondre aux diverses questions de la Cofin, ce dont nous les remercions vivement.

Une mention particulière au Municipal des finances, M. Claude Uldry, et au chef du service des finances, M. Sebastien Chenuz, qui ont participé à toutes les séances et qui ont apporté des précisions très utiles quant aux implications transversales et/ou interservices.

Introduction

Le budget 2014 présente un déficit de CHF 5.3 millions. Nous reportons ci-dessous le tableau comparatif avec le budget 2013 et les comptes 2012.

<i>Comptes de fonctionnement</i>	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Total des charges	191'183'662.-	180'060'009.-	176'394'776.-
Total des revenus	-185'887'655.-	-172'862'037.-	-177'235'197.-
Excédent de charges	5'296'007.-	7'197'972.-	
Excédent de revenus			-840'422.-

Le chef du service des finances a mentionné que les charges portées au budget représentent une *autorisation* de dépenser, mais en aucun cas une *obligation* de dépenser.

En terme de comparaisons statistiques, l'augmentation significative des charges et des revenus découle des effets de la régionalisation de la Police et du SDIS. En effet, la refacturation de prestations, notamment les salaires, entraînent des écritures doubles dans les charges et les produits.

A l'heure où nous rédigeons ce rapport, les données et perspectives sur les comptes 2013 laissent prévoir un résultat bien meilleur que le déficit de CHF 7'197'972.- au budget.

Processus budgétaire

Le processus budgétaire et les directives y relatives mises en place par le service des finances, en étroite collaboration avec l'ensemble des services de la Ville de Nyon, sont apparus à la Cofin comme très efficaces et bien maîtrisés.

Comme pour le précédent budget, les charges sont stables et sous contrôle. Les services doivent respecter une croissance maximum de 1% dans le cadre d'enveloppes pour les postes 30 – Autorités et personnel, 31 – Biens, services et marchandises, et 36 – Aides et subventions.

Toute demande de dépassement d'enveloppe doit être présentée par les services en amont de l'élaboration de leur budget. Le service des finances analyse les dépassements et prévise à l'attention de la Municipalité qui décide.

Une fois le budget élaboré, le service des finances visite chaque service et analyse l'évolution des charges. C'est après consolidation et validation par la Municipalité que la brochure est éditée et le préavis soumis au Conseil communal.

(Ne figurent ci-dessous que les chapitres et les comptes qui ont été discutés en commission et que la Cofin estime important de mentionner).

1 Administration générale

112 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

112.3667.00 Soutien à des projets privés

Il ressort que ces soutiens sont octroyés depuis 2012 (CHF 33'211.- dépensés) pour des projets privés d'économies d'énergie, de bilans énergétiques, de panneaux solaires, de chauffage à bois, etc. Malgré le fait que les soutiens en 2013 ne devraient pas atteindre les CHF 180'000.- budgétés, la Municipalité estime que cet ordre de grandeur pourrait être atteint pour 2014.

Pour l'analyse des comptes 2013 et suivants, la Cofin souhaiterait recevoir un tableau récapitulatif des soutiens versés à des projets privés. Il paraît important de reverser partie de la taxe environnementale à des initiatives en faveur d'économies d'énergie, sachant que les conditions sont fixées par le Canton (Direction générale de l'environnement – DGE).

115 Office Juridique

115.3011.00 Traitements

Le changement majeur au sein de l'office juridique concerne l'engagement d'un juriste supplémentaire qui explique l'augmentation budgétaire de CHF 116'500.- au compte Traitements, qui passe de CHF 183'800.- en 2013 à CHF 299'800.- en 2014.

Dans le préavis 59, qui justifie cette augmentation de poste, la Municipalité demandait des ressources juridiques pour le Service de l'urbanisme et pour l'ensemble des services planificateurs et constructeurs afin de renforcer les compétences dans ce domaine.

Selon les explications reçues, il s'agit finalement d'un juriste généraliste à 70%, sans formation dans le domaine de l'aménagement du territoire. En parallèle, et pour faire face à la charge de travail, le poste de la juriste responsable a été augmenté de 10%.

Suite à l'audition des services concernés, la Cofin constate que les buts recherchés par la Municipalité en rattachant cette ressource supplémentaire à l'Office juridique ne sont pas atteints.

Dans ces conditions, la Cofin craint que, malgré l'engagement d'un juriste supplémentaire :

- le service de l'urbanisme continue à faire appel à des ressources juridiques externes pour rédiger les conventions, les plans de quartier ainsi que pour traiter les oppositions ;
- les services planificateurs et constructeurs (Urbanisme, Architecture & Bâtiments et Travaux & Environnements) revendiquent, selon les termes du préavis 59, l'engagement d'un juriste spécialisé en aménagement du territoire.

En conséquence, la Cofin invite la Coges à étudier l'évolution de la situation.

115.3186.00 Primes d'assurances choses/RC

Le budget de ce compte est maintenu à CHF 345'000.- bien que les primes effectivement payées en 2012 se montent à CHF 272'187.-. Il nous a été indiqué qu'une marge confortable existe effectivement sur ce poste, la couverture de l'assurance RC portant sur un ensemble de risques définis dans une enveloppe (manifestations, transports, etc.) sans qu'il soit nécessaire d'annoncer chaque risque séparément.

La Cofin souhaite que le budget 2015 soit adapté à une moyenne des primes payées pour les trois/cinq années précédentes.

13 Service du personnel

130.3011.03 Démarche d'économie

Rappelons que sous le compte Démarche d'économie, une déduction de CHF 300'000.- sur l'ensemble des traitements (3011) est budgétée pour les vacances de postes suite à des départs/remplacements. Ce montant s'avère réaliste et justifié, cependant une gestion plus efficace des postes à repourvoir conduirait à revoir cette « provision » à la baisse, mais avec un gain d'efficacité en contrepartie.

130.3012.00 Salaires personnel auxiliaire

En plus d'un poste d'auxiliaire pour deux ans demandé dans le préavis n° 133 Evaluation des fonctions et Révision de l'échelle des traitements, pour un montant de CHF 94'800.-, CHF 73'000.- sont budgétés en 2014 pour la mise en place d'un concept de formation « interservices », dont le montant au compte 130.3091.02 s'élève à CHF 300'000.-.

Le chef de service tient également à mieux organiser et uniformiser le timbrage (décompte des heures) au sein des services. Les RRH se positionnent aussi en tant que partenaire actif pour gérer et résoudre rapidement les difficultés de l'office de maintenance.

La Cofin salue les ambitions du service du personnel, mais estimerait prudent de prioriser ses objectifs tout en gardant le temps nécessaire à la gestion des crises qui peuvent générer des coûts additionnels (cf. crédits supplémentaires pour l'office de maintenance).

130.3051.00 Primes assurances pertes de gain

La prime est bloquée pendant trois ans et le contrat court encore sur une année, l'augmentation de CHF 30'000.- (de CHF 570'000.- à CHF 600'000.-) résulte donc uniquement de l'évolution de la masse salariale assurée.

Selon le compte lié 130.4361.00 Remboursements traitements « maladie », CHF 629'651.- ont été remboursés en 2012 et CHF 500'000.- sont portés au budget 2014, auxquels s'ajoutent encore les remboursements suite à des accidents. Le montant remboursé par l'APG s'accroît donc très sérieusement. En conséquence, il faut craindre une augmentation des primes lors du renouvellement du contrat.

130.3091.03 Frais de formation « aspirants de police » et 130.3185.00 Honoraires et frais d'étude

La formation des policiers sera à la charge de l'association intercommunale, par conséquent ce compte est à zéro en 2014, alors que CHF 192'000.- étaient au budget 2013. Toutefois, 85% de cette charge sera à payer par la contribution de la Ville de Nyon à l'association intercommunale de Police.

153 Activités culturelles, loisirs

153.31119.00 Achats d'œuvres d'art

Ce poste est réduit à CHF 20'000.- au budget 2014. Pour rappel, ce compte avait été amendé au budget 2013 par le Conseil Communal. En conséquence, la Municipalité change de procédure pour l'acquisition d'œuvres d'art dans le domaine public : ces dépenses ne sont plus incluses au budget de fonctionnement, mais seront intégrées dans des préavis.

153.3653.05 Subventions ponctuelles

L'augmentation découle de la volonté de la Municipalité et de la commission des affaires culturelles de soutenir la diversité culturelle locale. Après une stabilité budgétaire entre 2009 et 2012, les

subventions passent de CHF 40'000.- en 2012, à CHF 50'000.- en 2013 et maintenant CHF 75'000.- en 2014.

153.3653.02 Subvention fête de la musique et

153.3653.03 Subvention « En Mai, fais ce qu'il te plaît »

L'augmentation des subventions compense la facturation par divers services de la Ville de Nyon de leurs prestations à l'organisation de ces manifestations. Cette procédure permet de connaître et de contrôler les coûts qui englobent l'ensemble des prestations fournies. La Cofin encourage la Commune à appliquer cette règle à l'ensemble des manifestations.

190 Service informatique

190.3117.00 Achats matériel et logiciel informatique

Le budget informatique est géré de manière particulièrement rigoureuse. Par exemple, les demandes d'achats de matériel et logiciel informatiques sont exprimées par l'ensemble des services, puis priorisées par le service informatique. La Cofin note une baisse de 14% du budget 2014 sur cette ligne.

2 Finances

200.3012.00 Salaires personnel auxiliaire

Le logiciel comptable LARIX, obsolète et dont la maintenance ne sera plus garantie dès 2017, devra être remplacé par une solution informatique permettant d'appliquer les nouvelles normes comptables MCH2 (modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes), d'extraire des statistiques et des rapports, et de tenir plusieurs comptabilités (multi-sociétés : SAPAN, SADEC, associations régionales Police et SDIS, fondations du Léman, art & culture, du sport, etc.).

L'engagement d'un auxiliaire (p.ex. un jeune informaticien de gestion) pour 2014, soit CHF 80'000.- portés au budget, permettra de décrire les processus actuels, de définir les développements cibles de la nouvelle application et d'établir un cahier des charges.

Pour l'acquisition d'une solution la plus avantageuse possible, la Cofin recommande que la Ville de Nyon prenne contact avec d'autres villes de même dimension, ayant les mêmes besoins.

Un logiciel performant permettra au boursier communal de fournir des prévisions financières à moyen terme (perspectives d'un à cinq ans), sur la base d'indicateurs, d'appréciations et de ratios fiables. De tels rapports prévisionnels soutiendront certainement la Municipalité dans sa volonté de maintenir des prestations de qualité et d'accompagner le développement de la Ville de Nyon.

210.4004.00 Impôt spécial des étrangers

Suite à la demande de la Cofin, une ligne séparée a été ouverte pour les contribuables imposés à la dépense. CHF 1'800'000.- d'impôts sont portés sur ce compte pour 2014. Pour rappel, ce statut spécial est attribué directement par le Canton sans consultation des communes.

220 Intérêts sur les dettes à court, moyen et long terme

Il est précisé que tous les emprunts sont à taux fixes. La Provision sur emprunts futurs 220.3223.50 de CHF 380'500.- comprend les emprunts à renouveler en 2013 et 2014, de même que les intérêts calculés sur une augmentation de la dette de 10 millions en 2014, au taux de 2% pour la moitié de l'année.

3 Domaines et Bâtiments

34 Maintenance

340.3080.00 Personnel temporaire

Résultante des incapacités de travail de longue durée d'employés de l'office de maintenance, CHF 99'500.- sont mis au budget 2014 pour l'engagement de personnel temporaire afin de pallier aux absences et de remplir le cahier des charges des concierges.

Derrière les chiffres et les coûts supplémentaires, il y a une situation organisationnelle critique qu'il s'agira de résoudre rapidement en étroite collaboration avec le service des RRH. La commission de gestion ne manquera certainement pas de contrôler le bon fonctionnement de cet office.

344 Bâtiments communaux administratif

344.4271.10 Loyer SDIS

Bien qu'elle figure au budget 2014, il a été confirmé à la Cofin qu'une partie de cette recette locative de CHF 487'000.- n'est pas certaine, ce montant devant encore être négociée avec l'association intercommunale SDIS.

Vu cette équivoque, la Cofin regrette que, dans le cadre du préavis n° 107 concernant l'adhésion à l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle, le montant de la location de la caserne de Nyon au SDIS n'a pas été déterminé précisément et mentionné dans la convention entre la Commune et la nouvelle association.

Nous rappelons aussi que, pour permettre aux autres communes de l'association de « s'adapter à la nouvelle réalité », la Ville de Nyon prendra à sa charge un montant de base de CHF 10.- supplémentaire par habitant durant les quatre premières années de mise en oeuvre de ladite association.

Compte 344.3141.18 Champ-Colin 4 (SDIS)

Nous notons encore que CHF 126'500.- sont portés au budget 2014 pour des travaux d'entretien et de réfection importants à la caserne des pompiers de Nyon. La Cofin part du principe qu'un juste loyer doit être payé pour la mise à disposition des locaux modernes de la Ville de Nyon.

351 Service Architecture & Bâtiments

351.311.00 Achats mobilier

La Municipalité a décidé de centraliser la gestion du mobilier au niveau d'Architecture & Bâtiments. Un montant de CHF 100'000.- est porté au budget 2014 en contrepartie de diminutions d'enveloppes pour les autres services.

La Cofin se réjouit de cette décision qui a permis d'établir un plan d'amortissement et de remplacement de l'ensemble du mobilier dans les divers services, afin de réaliser des gains d'échelle sur le volume des commandes et sur l'uniformisation des gammes. Pour 2014, l'opération est neutre puisque les CHF 100'000.- attribués à A&B correspondent exactement aux CHF 100'000.- retranchés dans les services. La Cofin souhaite que les économies d'échelle se retrouvent au prochain budget.

3141 Entretien des bâtiments (sous la dénomination « Bureau technique »)

	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges du service A&B :	4'697'100.-	4'226'800.-	3'988'843.-

L'augmentation des charges, au-delà de l'enveloppe de 1%, se justifie comme suit :

Gestion globale et centralisée du mobilier :	CHF 100'000.-
Intensification de l'entretien des bâtiments :	CHF 80'000.-
Augmentation des taxes (déchets, évacuation et épuration des eaux)	CHF 229'000.-

La Cofin relève une corrélation manifeste entre l'augmentation de l'entretien planifié et la baisse des réparations d'urgence. Le chef de service mentionne toutefois que l'entretien planifié, budgété pour env. CHF 900'000.-, a atteint ses limites en termes de ressources humaines disponibles pour l'exécution des travaux.

A l'avenir, les travaux d'entretien pourraient être contenus à la faveur de rénovations ou d'agrandissements de bâtiments, tels que les écoles, qui permettront simultanément des travaux d'entretien de rattrapage.

4 Travaux et Environnement

430.3142.00 Réseau routier et aménagements

Dépassement de l'enveloppe budgétaire (+ 12.4% par rapport au budget 2013) justifié par des demandes répétées du Conseil Communal d'augmenter l'entretien des routes. Ces interventions préventives évitent aussi des travaux ultérieurs qui reviendraient plus chers.

452.3185.00 Honoraires et frais d'étude

L'augmentation de ce poste d'environ CHF 30'000.- résulte de l'engagement d'un agent de sécurité pour contrôler le respect des règles d'accès et le comportement des usagers de la déchetterie, suite à des incivilités à l'encontre d'employés de la voirie.

5 Instruction publique et Cultes

526.4522.00 Participation communes d'arrondissements

La participation baisse de CHF 60'000.- suite à une décision cantonale, liée à l'entrée en vigueur de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire), de supprimer une prise en charge pour des élèves en classes de raccordement (12^{ème} année HarmoS).

6 Police

600 Service de police

600.3521.00 Participation commune de Nyon – Ass. Police Région

A ce stade du premier budget, les incidences financières de la mise en place de l'association intercommunale de Police ne peuvent être déterminées de manière certaine.

L'augmentation au budget 2014 est de CHF 2'246'267.- ; que l'on peut expliquer comme suit :

- engagement de policiers supplémentaires (selon le préavis 62) pour env. CHF 1 mio. ;
 - prestations de la Ville de Nyon qui seront refacturées pour env. CHF 1 mio.
- De plus, on peut encore prendre en considération le:

- compte 611.4521.00, refacturation des charges salariales : CHF 329'000.-

En conclusion, le passage à l'association intercommunale de Police ne générera pas forcément des charges supplémentaires pour la Ville de Nyon.

615 Office de la Mobilité

615.3657.00 Bus TPN

En l'absence de la cheffe du service de la Mobilité, la Cofin n'a pas obtenu d'explications sur l'augmentation substantielle de la participation de la Ville de Nyon aux bus TPN, qui passe de CHF 1'086'194.- au budget 2013 à 1'383'614.- pour 2014, soit une augmentation de près de CHF 300'000.-, représentant plus de 27%.

La Cofin pensait à un accroissement éventuellement lié à l'augmentation des cadences sur le réseau TPN, mais cette hypothèse nous a été infirmée. Il semblerait que le décompte TPN soit difficilement vérifiable par la Commune qui serait contrainte de « payer la note ».

620.3659.01 et 620.4359.00 Achats & Ventes abonnements journaliers CFF

Bien que les montants ne soient pas significatifs, la Cofin analyse ce poste chaque année pour constater que les abonnements sont achetés dès novembre, avant la hausse des tarifs CFF de décembre, et que les ventes prévues couvrent les achats sans bénéfice.

650 Service du feu

650.4814.00 Prél. sur fds de réserve

Pour 2014, la contribution au SDIS de la Ville de Nyon à hauteur de CHF 932'200.- sera prélevée sur le Fonds de réserve 9280.16 Service du feu. Ce prélèvement diminuera la fortune de la Ville mais n'apparaîtra pas dans le budget de fonctionnement. Par contre, la marge d'autofinancement sera diminuée du montant payé à l'association intercommunale.

L'adhésion à l'association intercommunale SDIS a également soulevé les interrogations de la Cofin quant à l'affectation du fonds Walter Fischer qui est géré à titre fiduciaire par la Ville de Nyon. Dans ce cas aussi, le préavis 107 a manqué l'opportunité de régler cette question.

7 Affaires sociales

76 Réseau d'accueil de jour pour enfants

765 Structure d'accueil UAPE « Grand Tétraz »

Cette nouvelle structure bénéfice, conformément aux tableaux des coûts présentés dans le préavis 64, d'aides au démarrage cantonales et fédérales, pour CHF 188'000.- au budget 2014. Notons qu'à partir de la troisième année d'exploitation ces aides seront « reprises » sous la forme de subventions communales : CHF 200'000.- dès 2016.

761.4652.00 Participation des parents

Au niveau de l'accueil collectif et familial, la Cofin relève une forte variation des budgets (donc des subventions) liée à l'estimation des revenus des parents, les recettes diminuent de CHF 217'000.- dans ce compte, passant de CHF 1'633'000.- à CHF 1'413'000.-.

8 Services industriels

810.3144.00 Entretien du réseau

L'écart important entre le budget 2014 (CHF 230'000.-) et les dépenses effectives en 2012 (CHF 140'371.-) s'explique par les opportunités pour les SI d'effectuer des entretiens lors de travaux dans les communes (le réseau dessert 7 communes). Une marge, basée sur une moyenne de 10 ans, est aussi portée au budget pour des travaux urgents, comme des conduites qui lâchent.

Divers : Imputations internes

Ces imputations visent à présenter la véracité des coûts pour des prestations fournies entre services. Ces écritures se justifient entièrement lorsqu'elles résultent de règles et de directives municipales, comme par exemple pour les prestations fournies aux Services Industriels.

La Cofin relève cependant un manque de cohérence quant aux imputations internes pour d'autres services. Le service des Espaces verts, par exemple, impute systématiquement ses prestations aux divers services de la commune pour CHF 730'500.- (cpte 440.4909.00). Bien que ces « revenus » n'influencent pas le résultat financier global, ils améliorent significativement le budget du compte 440 Espaces verts.

D'un autre côté, les charges de l'office de la maintenance sont centralisées, mais ne sont plus ventilées dans les divers comptes/bâtiments concernés, bien que des concierges restent par exemple affectés à des collègues clairement identifiés.

L'acquisition prochaine d'un nouveau logiciel comptable devrait permettre d'inclure une dimension analytique afin d'appliquer et/ou d'isoler les imputations internes. Dans cette perspective, la Municipalité devra établir des règles applicables à l'ensemble des services qui délivrent des prestations transverses.

Charges par nature

30 Autorités et personnel

Préavis 59 : Crédits pour nouveaux postes (ETP)

Particulièrement sensible aux incidences financières de nouveaux ETP au sein des services de la Commune de Nyon, la Cofin a pu vérifier que l'augmentation sur les comptes 3011 Traitements est justifiée par divers préavis acceptés par le Conseil Communal.

Le passage de tout nouvel ETP par préavis municipal devant le Conseil Communal permet une bonne compréhension de l'évolution du personnel et un meilleur contrôle des coûts.

L'augmentation au budget 2014 de la rubrique 3011 est la suivante :

	Budget 2014	Budget 2013	Ecart
Total du groupe 301			
Personnel administratif et d'exploitation	37'743'100.-	35'786'700.-	1'956'400.-
Total du groupe 3012 Auxiliaires	-3'019'000.-	-2'729'700.-	./ 289'300.-
Total du groupe 3013 Soldes (pompiers)	-100'000.-	-500'000.-	400'000.-
Total Traitements fixe (groupe 3011)	34'624'100.-	32'557'000.-	2'067'100.-

Ci-dessous la liste des préavis autorisant une augmentation des effectifs, pour un total de (effet financier net sur le 3011) :

	CHF 2'336'462.-
Préavis 67/2012 Concept déchets	CHF 237'692.-
Préavis 113/2013 Mini-PIC	CHF 20'769.-
Préavis 64/2012 Création UAPE Rte Etraz	CHF 374'231.-
Préavis 59/2012 Augmentation des postes	CHF 728'231.-
Préavis 62/2012 Augmentation effectifs Police	CHF 491'538.-
Préavis 89/2012 Chef du projet Reposoir	CHF 123'077.-
+ Effet des annuités	CHF 360'923.-

Il ressort des tableaux ci-dessus un écart d'environ CHF 270'000.-, accordé par la Conseil Communal, qui n'est pas été totalement utilisé dans le budget 2014.

Comptes 3012 – Personnel auxiliaire

La Cofin a analysé transversalement (par nature) le poste 3012 Personnel auxiliaire et a pu se rendre compte que ces ETP remplissent différents types de missions :

- accueil en milieu familial (mamans de jour) ;
- emplois saisonniers (gardes de bains, camps sportifs, jobs d'été) ;
- emplois liés à l'école (devoirs surveillés, personnel occasionnel) ;
- stagiaires ;
- emplois liés dans le temps et/ou liés à un projet.

Concernant les deux dernières catégories, stagiaires et emplois liés à des projets, la Cofin suppose que l'engagement d'auxiliaires répond parfois à des besoins pérennes mal définis. Ces cas peuvent ensuite engendrer un transfert du compte 3012 Auxiliaire au compte 3011 Traitements.

Selon le Municipal des finances, ces dépenses découlent de projets documentés par les services, justifiés et contrôlés par le service des finances ; il ne s'agit pas de solutions de confort, mais de véritables besoins.

La Cofin souhaiterait donc que les auxiliaires qui travaillent depuis plus de 36 mois dans le même service soient pérennisés, via préavis municipaux.

Au budget 2014 le personnel auxiliaire se répartit comme suit dans les sept directions :

	B2014	B2013	C2012	B2012
1. Administration générale	930'900.-	802'000.-	719'677.95	758'800.-
2. Finances	80'000.-	0.-	16'281.10	0.-
3. Domaines et Bâtiments	60'000.-	67'300.-	414'882.30	100'800.-
4. Travaux et Environnement	182'400.-	190'000.-	256'072.80	166'700.-
5. Instruction publique et Cultes	207'800.-	240'100.-	178'124.25	234'100.-
6. Police	138'900.-	110'000.-	300'565.50	170'000.-
7. Affaires sociales	1'419'000.-	1'320'300.-	1'506'675.10	1'175'000.-
8. Services industriels	0.-	0.-	0.-	0.-
TOTAUX	3'019'000.-	2'729'700.-	3'392'279.-	2'605'400.-

Tenant compte des critères d'engagement, la Cofin relève logiquement que le personnel auxiliaire est principalement engagé dans les services suivants :

	B2014	B2013	C2012	B2012
15 - Affaires culturelles et loisirs (musées et bibliothèques)	326'900.-	307'700.-	281'152.15	301'800.-
17 – Sports	431'000.-	343'300.-	336'907.50	351'700.-
45 – Traitement des déchets	93'300.-	107'000.-	140'644.20	62'000.-
51 – Enseignement primaire	113'000.-	118'500.-	82'017.70	112'500.-
52 – Enseignement secondaire	94'800.-	121'600.-	95'804.75	121'600.-
65 – Service du feu	113'900.-	65'000.-	64'536.55	65'000.-
76 – Accueil de jour p/enfants	1'342'000.-	1'237'000.-	1'406'435.75	1'100'700.-

Budget d'investissement

En 2012, le budget des investissements nets se montait à CHF 34'259'000.- alors que les dépenses nettes représentaient finalement CHF 16'618'509.- « seulement », soit moins de 50% du budget.

Pas moins de CHF 41'789'000.- de dépenses brutes d'investissements sont portées au budget 2014, pour CHF 3'761'000.- de recettes, ce qui représente un montant net d'investissement de plus de CHF 38'000'000.-. Dans le préavis déjà, la Municipalité mentionne, comme l'année dernière, que les investissements effectifs seront inférieurs, son objectif étant de réaliser 70% des projets inscrits au budget.

Le plan d'investissement est très/trop ambitieux. Certes, il est complet et à valeur d'information sur l'ensemble des projets existants, mais pour la Cofin ce budget n'est pas satisfaisant : les investissements devraient être priorisés, en tenant compte des besoins des citoyens/contribuables, des ressources des services à mener les projets, de la capacité d'investissement de la commune, de la planification financière et des conséquences sur le budget de fonctionnement, sachant qu'il faut compter environ 8% du coût de l'investissement pour les amortissements, les intérêts, l'entretien et l'exploitation.

Conclusion

En introduction de ce chapitre final, la Cofin liste cinq souhaits à l'attention de la Municipalité dans le but d'améliorer l'analyse et le contrôle financier sur le budget et les comptes.

Voeux de la Commission des finances :

Sur la base de l'étude du projet de budget 2014, la Cofin demande à la Municipalité de :

- 1) élaborer et remettre au Conseil communal une planification financière réaliste des investissements, en complément du budget des investissements ;
- 2) négocier et fixer le loyer annuel que paiera l'association intercommunale du SDIS pour la caserne des pompiers, conformément au montant porté au budget 2014 de CHF 487'000.- ; et dans le même temps, régler l'avenir du Fonds W. Fischer ;
- 3) ventiler les primes et les indemnités de l'assurance perte de gains dans les comptes des services afin de mieux identifier et contrôler les coûts liés aux incapacités de travail de longue durée ;
- 4) inclure dans le préavis du budget une liste exhaustive du personnel auxiliaire qui remplit des tâches liées à des projets et/ou limitées dans le temps (soutien temporaire dans les services en période de surcharge) ;

- 5) maintenir le système des enveloppes budgétaires, mais identifier et adapter certaines charges sur la base d'une moyenne pluriannuelle des dépenses effectives (moyenne basée sur les comptes).

Recommandation :

Même si les budgets des deux dernières années présentaient des déficits bien plus importants, le Commission des finances estime que la Municipalité doit tendre vers l'équilibre budgétaire. Pour cette raison, un excédent de charges de CHF 5.3 millions au budget 2014 reste critique et nécessite une gestion rigoureuse des finances communales durant le prochain exercice.

La Cofin a constaté que le mécanisme budgétaire est bien maîtrisé, avec une limite de dépassement de charges fixée à 1%, au sein d'enveloppes accordées aux services. Cependant, des augmentations supérieures sont autorisées lorsqu'elles découlent de décisions « exogènes » : soit de nouvelles dispositions légales, des décisions du Conseil communal, voire Municipale, etc.

Nous notons par exemple que la Ville de Nyon doit faire face à une augmentation des cotisations patronales à la Caisse intercommunale de pension (CIP) d'environ CHF 700'000.- par année pendant 17 ans.

Comme chaque année, des inconnues subsistent quant à la péréquation et à l'évolution de la facture sociale. Cependant, sur la base des éléments fournis par le Canton de Vaud à fin septembre 2013, l'augmentation pour la Ville de Nyon semble relativement contenue (CHF 0.5 mios).

La Cofin considère que les recettes fiscales sont estimées avec prudence et réalisme. Le budget des impôts liés aux personnes physiques tient compte de la croissance démographique ainsi que du différentiel entre taxation et acomptes sur cinq ans. Les éléments extraordinaires et imprévisibles ne sont pas pris en considération.

Des investissements importants sont prévus pour maintenir la qualité de vie des Nyonnais. Cependant, le budget des investissements présente des dépenses nettes d'investissement qui ne sont pas en relation avec une marge d'autofinancement budgétée à 6.1 millions pour 2014 et une prévision d'augmentation de la dette de 10 millions en cours d'exercice. A ce titre, la Municipalité pense à proposer une légère augmentation du taux d'imposition en 2015, en attribuant des points d'impôts affectés et limités dans le temps. Dans ces vœux, la Cofin demande à la Municipalité d'établir une planification financière réaliste des investissements.

En conclusion, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter le budget 2014 tel que proposé par la Municipalité, sans y apporter d'amendements.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 137 concernant le budget 2014,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2014 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF 191'183'662.-
Revenus :	CHF 185'887'655.-
Excédent de charges	CHF 5'296'007.-

2. d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 100'000.- relatif à l'entretien du réseau d'assainissement pour l'année 2014, montant amorti en 30 ans,
3. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2014, soit :

Service des eaux	CHF 1'029'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF 1'847'300.-
Service du gaz	CHF 471'000.-
Total des extensions	CHF 3'347'300.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

4. de prendre acte du plan d'investissements 2014-2017.

La Commission des finances:

Mesdames Jessica Jaccoud, Bernadette Nelissen,
Messieurs Luciano de Garrini, Pierre Girard, David Lugeon, Laurent Miéville, Philippe-Jean Perret,
Jacques Pittet, David Saugy, Yvan Cornu (président et rapporteur) et Jean-Marie Frachebourg (dès le 19 novembre);